

Congrès, mode d'emploi

Le congrès national représente le temps fort de la vie démocratique du SNES-FSU. Tous les deux ans jusqu'au congrès de Rennes, et tous les trois ans désormais, il est l'occasion de débattre collectivement de l'orientation du SNES-FSU, ce qu'il porte pour le second degré, pour les élèves, pour les personnels. Les délégués au congrès national, à partir des textes préparatoires, définissent les positions syndicales et les grandes lignes de l'action pour le prochain mandat afin de défendre, développer, améliorer et démocratiser le système éducatif public. Cette année les congressistes se retrouveront du 26 au 30 mars à Rennes.

Rapports et textes

La préparation d'un congrès commence plusieurs mois avant son ouverture avec la rédaction puis l'approbation du rapport d'activité. Il présente les temps forts de la politique syndicale et les réflexions menées depuis le congrès précédent. Deuxième étape, les rapports préparatoires élaborés par la direction nationale, rédigés sous forme de thèmes.



Ces textes sont soumis et débattus par les syndiqués dans les établissements puis lors des congrès

académiques. Les SI ont un rôle décisif à jouer. Dans chaque établissement, les syndiqués doivent débattre et se prononcer sur les textes préparatoires présentés par la direction du SNES-FSU. Ils peuvent être amendés et faire l'objet de contributions.

Les textes sont donc amendés par chacun des congrès académiques, et c'est une nouvelle version qui sera débattue et adoptée au congrès après un travail important en commission. ■

Construction des mandats

Les congrès académiques sont la première étape du processus décisionnel qui aboutit au congrès national. Ils se déroulent dans les deux mois qui le précèdent et réunissent les membres de la CA académique, les membres des bureaux départementaux (S2) et les délégués représentant chaque établissement. Ces derniers sont mandatés par les sections des lycées et collèges de l'académie (S1). Chaque délégué peut présenter des amendements modifiant les textes soumis. Ils feront l'objet d'un vote lors de ce congrès académique. Seuls ceux ayant recueilli la majorité seront portés lors du congrès national, ces textes amendés constituant les mandats académiques. La majorité qualifiée est de 50 % des exprimés, sauf pour les modifications statutaires, qui doivent recueillir une majorité des deux tiers. ■

Amendements



Voter

Les délégué-e-s sont les seul-e-s à voter lors du congrès. Ils sont issus soit des congrès académiques : – chaque congrès académique désigne une délégation pour le congrès national, leur nombre dépend du nombre d'adhérents de la section académique et la délégation représente les différents courants de pensée à l'égal des résultats du dernier vote académique à la CA nationale –, soit de la Commission administrative nationale (CAN). Tout syndiqué peut assister au congrès. ■

Déroulement

Un congrès du SNES-FSU ce sont près de 500 délégués, des invités nationaux représentants d'autres syndicats ou associations, des invités internationaux – en particulier des représentants des syndicats d'enseignants des différents continents –, ainsi qu'une équipe d'organisation, soit environ 600 personnes. Le congrès commence par un point sur le rapport d'activité (résultat des votes et complément sur les derniers mois), puis se consacre aux commissions qui préparent les débats en séance plénière à l'issue desquels sont votés les textes définitifs. Entre ces différents travaux, les invités interviennent à la tribune pour présenter leurs activités ou combats syndicaux. Ces témoignages soulignent la collaboration que le SNES-FSU entretient, tout au long de l'année, avec ces partenaires français et étrangers. ■



35^e

Depuis son congrès fondateur en 1966 et avec le congrès extraordinaire de 1992, le congrès de Rennes sera le 35^e congrès national du SNES-FSU.

Courants de pensée

Le SNES-FSU est organisé en courants de pensée ou tendances qui expriment un corpus de références idéologiques. Les analyses et interprétations sur les politiques éducatives varient selon ces courants de pensée. Le courant de pensée majoritaire est Unité et Action (UA). Il représente 75,8 % des voix à la CA nationale. Il devance le courant École Émancipée (EE, 18,7 %), URIS (2,9 %) et Émancipation (2,5 %).